Envoyé en préfecture le 11/07/2026
Reçu en préfecture le 11/07/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260710-20260602-DE

Mairie de Yvias
Côtes d' Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix juillet à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 23 juin 2026

Étaient présents : LE GRAET Karine, COLLET Philippe, EON Catherine, CARRIER Jean, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, LIBOUBAN Nicolas, ANDREUX Muriel, DELVALLEE Bruno, LE MEUR Anne-Marie, JOUBIN David, PERROT Hélène, TICOS Bruno, ZIEGELMEYER Marie-Claire

Procuration : LE GONIDEC Julie à LE GRAET Karine

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Secrétaire de séance : M. COLLET Philippe

CHOIX DES ENTREPRISES : MENUSERIE DU PRESBYTERE,

Rapporteur : M. CARRIER Jean

M. CARRIER informe les élus que suite à le dégradation des menuiserie au presbytère, des devis de réfection et de peinture ont été effectués.

3 entreprises ont été sollicitées pour la peinture :

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C
LE GUEN Peinture	9 580,00	11 496,00
RONDEL Peinture	6 299,00	7 558,80
JOSSE Peinture	5290,00	5819,00

Montant en euros

Suite à la commission travaux réunie le 17 juin dernier, il a été proposé de retenir l'entreprise JOSSE Peinture pour un montant de 5 290,00 € HT soit 5 819,00 € TTC. pour la peinture.

3 entreprises ont été sollicitées pour la réfection :

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C
Le Carboullec	1630,00 1730,00 option 16 316,50	1956,00 2076,00 19579,00
Menuiserie Breard	6718,29	7184,52
JLT Agencement		420 euros TTC 4949,73 euros TTC

Montant en euros

Envoyé en préfecture le 11/07/2026
Reçu en préfecture le 11/07/2026
Publié le
ID : 022-212203905-20260710-20260602-DE

La commission travaux réunie le 17 juin dernier propose de retenir l'entreprise JLT Agencement pour une prestation à 420 euros TTC et une autre à 4949,73 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir :
- pour la peinture, l'entreprise JOSSE pour un montant de 5290,00 € H.T. soit 5 819,00 € T.T.C.
- pour la menuiserie, l'entreprise JLT Agencement pour un montant de 420,00 € et 4949,73 € T.T.C.

Le Maire,

Mme LE GRAET Karine